

CGSLB WO=MEN en route pour **plus** de candidates ♀



Votre liberté, votre voix



Préface

Les prochaines élections sociales seront organisées du 11 au 24 mai 2020. Les travailleurs et les travailleuses pourront élire leurs représentants et représentantes dans les Conseils d'Entreprise et les Comités pour la Prévention et la Protection au Travail pour les quatre années à venir.

Ces élections sociales sont très importantes pour chacun-e d'entre nous : militant-e-s, délégué-e-s et candidat-e-s.

Prenons notre place dans les entreprises pour défendre les droits et le bien-être au travail pour les travailleuses et les travailleurs. Vous n'êtes pas seule, l'équipe engagée des collaboratrices et des collaborateurs de la CGSLB sont là pour vous soutenir.

Prenez part à cette expérience syndicale, laissez-vous entraîner dans une dynamique constructive. Le Syndicat libéral est là pour vous soutenir comme future femme engagée, future déléguée.

Dans cette mini-brochure, vous trouverez réponses à vos questions.

Rejoignez-nous... CGSLB WO=MEN en route vers plus de candidates ♀!



Fonder une famille tout en travaillant, recevoir le même salaire que son collègue, être embauchée pour ses compétences, être traitée avec respect ... Cela sonne comme une évidence, pourtant, nous sommes encore loin d'une société où chacune vit librement.

Comment combiner vie professionnelle et vie privée ? Le travail à temps partiel, est-ce un choix libre ? L'écart salarial entre les femmes et les hommes existe-t-il encore et toujours ? Quels défis se présentent à nous au sein du marché du travail ? Notre travail est-il soutenable ? Autant de questionnements qui nous interpellent toutes.

Quelques chiffres

- Une femme gagne en moyenne **10 %** de moins par heure que son homologue masculin.
- **43,5 %** des femmes salariées travaillent à temps partiel, contre **11 %** d'hommes, ce qui a également des conséquences négatives sur le calcul de la pension.
- **68 %** des congés parentaux sont pris par les femmes.
- **31 %** d'écart de pension entre les femmes et les hommes.
- **94 %** des femmes ont été victimes de comportements sexistes sur leur lieu de travail.

La liberté d'être femme dans l'entreprise

Ces constats sont liés tant à la vie quotidienne qu'à la vie professionnelle.

Il est primordial que les femmes s'emparent de ces thèmes et les portent dans les entreprises.

C'est quoi les élections sociales ?

C'est une opportunité de pouvoir prendre la parole et défendre les conditions de travail. Les vôtres et celles de vos collègues.

Les élections sociales doivent se tenir dans les entreprises, qui comptent au moins 50 travailleuses/travailleurs.

Tous les 4 ans travailleuses/travailleurs peuvent élire leurs représentantes/représentants qui négocieront avec l'employeur. Ces échanges se font dans les Comités pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) et au Conseil d'Entreprise (CE).



Vous pouvez être candidate, selon votre choix :

- soit au CPPT (au moins 50 travailleuses/travailleurs), qui s'occupe de tout ce qui est sécurité, environnement, santé et qualité de vie au travail ;
- soit au CE (au moins 100 travailleuses/travailleurs), qui s'occupe de tout ce qui concerne la vie économique et l'emploi dans votre entreprise.

Pensez au fait que les membres du CE et du CPPT auront, durant ces 4 années, la possibilité d'agir pour :

- améliorer vos conditions de travail ;
- optimiser les perspectives de travail ;
- négocier d'éventuelles conventions collectives ;
- vous informer de la situation économique de l'entreprise ;
- appuyer une politique de formation permanente du personnel.

Les élections sociales, c'est une expression de la démocratie sociale en entreprise et c'est pour cette liberté que vous devez vous engager.

S'engager, c'est faire le pari de la concertation constructive.

Vous n'êtes pas seule, la CGSLB est là pour vous soutenir et vous aider tout au long de votre engagement syndical.

Élections sociales 2020 : un rendez-vous aussi au féminin !

Pour faire avancer les revendications qui concernent de près les travailleuses, il faut que vous soyez présentes là où les décisions se prennent, à commencer par l'entreprise.

Etre représentante des travailleuses ne signifie pas que l'on se cantonne à la défense et l'amélioration des conditions de travail des femmes uniquement, mais implique que l'on s'occupe de tous les travailleurs : femme et homme.

Se porter candidate c'est déjà un premier pas vers l'égalité

Mais qu'est-ce que c'est « être candidate » ?

Etre candidate, c'est s'engager pour défendre les droits de toutes les travailleuses, c'est participer à la vie de son entreprise et lutter pour plus d'égalité.

La candidate qui sera élue lors des élections sociales représentera tous les travailleuses/ travailleurs dans les organes de concertation de l'entreprise. Elle deviendra l'interface entre l'employeur et les travailleuses/travailleurs. Elle a pour rôle, entre autres, de faire part des demandes et préoccupations des travailleuses/travailleurs mais aussi de contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, elle dispose de temps et de moyens.

Quelles sont les missions de la future déléguée syndicale ?

Les missions de la représentante des travailleuses/travailleurs qui sera élue sont larges. Elle peut intervenir dans divers domaines grâce à divers champs d'action et selon l'organe où elle siègera.

Le conseil d'entreprise (CE)

Son champ d'action est large : il couvre la politique économique, financière et ainsi que celle du personnel de l'entreprise. Ceci vous semble peut-être très technique, mais pensez à des thèmes tels que la charge de travail, la flexibilité, la mobilité, les vacances annuelles, la durée du temps de travail (temps plein, temps partiel), une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle, les possibilités de formation et de promotion, ...

Le CE a pour objectif d'impliquer davantage le personnel dans l'entreprise et de veiller à ce que les décisions sur, par exemple, les conditions de travail, ne soient pas unilatérales.

L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME

POUR METTRE LE POINT DE L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME À L'ORDRE DU JOUR DANS VOTRE ENTREPRISE, VOUS DEVEZ

- établir un diagnostic de la position et de la politique d'égalité F/H développée dans l'entreprise. Il importe ensuite de contrôler cette politique et de formuler des propositions d'amélioration.
- tenir compte de la loi du 22 avril 2012 qui oblige les entreprises à effectuer une analyse comparative de la structure des salaires, et ce, tous les deux ans. Si cet exercice révèle des déséquilibres, un plan d'action doit être adopté. Cette loi et les CCT 25¹ et 38² sont des opportunités que vous, déléguées syndicales, devez saisir pour promouvoir cette égalité et lutter contre les inégalités.

1 CCT n° 25 concernant l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins.

2 CCT n° 38 concernant le recrutement et la sélection de travailleurs.

QUELS OUTILS POUVEZ-VOUS UTILISER EN TANT QUE DÉLÉGUÉE POUR RÉALISER UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ F/H DANS VOTRE ENTREPRISE ?

- le rapport annuel sur l'égalité de chances pour les hommes et les femmes (obligation de l'employeur) ;
- le bilan social ;
- l'information sur l'emploi ;
- en cas de restructuration: le plan d'actions positives en faveur des travailleuses.

Même dans des entreprises qui occupent peu de femmes, des actions peuvent être entreprises en faveur de l'égalité F/H.

Le comité de prévention et de protection au travail (CPPT)

Notre santé physique et psychique détermine la qualité de notre vie, présente et future.

C'est le rôle de la représentante des travailleuses/travailleurs élue pour le CPPT d'interpeller l'employeur pour qu'il, elle respecte les lois et les règlements de prévention et de protection du bien-être des travailleuses/travailleurs pendant l'exécution de leur travail et tout au long de leur carrière professionnelle.

Respecter ces lois est un strict minimum. Mais il est important que les représentantes des travailleur.euse.s prennent des initiatives afin d'apporter des améliorations en contrôlant la politique de l'entreprise et en formulant des avis pour prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles.

La loi sur le bien-être accorde une place centrale non seulement à la santé et à la sécurité, mais également à la charge psychosociale causée par le travail, à l'ergonomie, à l'hygiène du travail, à l'environnement et à l'embellissement des lieux de travail.

ÉGALITÉ FEMME/HOMME

En matière de prévention et de protection au travail, les représentantes syndicales disposent de différents outils pour mettre en place ou développer une politique d'égalité F/H. Des efforts continus sont nécessaires pour améliorer les conditions de travail de toutes et tous. Les analyses montrent qu'il y a des tendances dans les risques auxquels sont soumis les femmes et les hommes sur le marché du travail. L'évaluation de ces risques est l'élément indispensable sur lequel repose la politique du bien-être au travail et celle-ci doit intégrer la dimension de l'égalité F/H.

Pour plus d'informations sur les compétences du CE et du CPPT, n'hésitez pas à consulter nos brochures et à contacter nos secrétaires permanente/secrétaires permanent pour plus d'information.

Il est important de rappeler que nos élues se font un devoir de prendre en charge les intérêts collectifs du personnel en respectant la volonté des travailleuses/travailleurs toujours selon les valeurs de la CGSLB. Il n'est pas question d'imposer une façon de voir les choses mais d'éveiller l'esprit critique de chacune dans sa liberté et selon ses convictions.

Pourquoi devrais-je me porter candidate ?

Les élections sociales sont une belle occasion d'agir pour plus d'égalité dans l'entreprise, pour de meilleurs salaires, pour une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle, pour une société plus égalitaire ... Vous avez votre place dans les organes de concertation et de négociation au sein des entreprises.

En tant que femme, vous serez incontestablement une partenaire privilégiée pour vos collègues féminines. Elles viendront plus facilement se confier à vous ou vous poser des questions sur des problèmes qui les concernent plus particulièrement.

Pourquoi pas vous ?

« J'ai peur de l'inconnu, je n'y connais rien »

S'engager à défendre les collègues, alors qu'on n'a aucune connaissance du droit du travail ni de compétence particulière ? Oui, c'est possible ! Le travail syndical s'apprend sur le terrain, pas à pas, et surtout en équipe. Dans l'entreprise, les délégué-e-s



expérimenté-e-s partagent leurs connaissances et leurs pratiques. **Par ailleurs, la CGSLB apporte tous les outils nécessaires, organise les formations et soutient les militantes, via leur secrétaire permanent.e : un ou une professionnelle de référence, qui se tient à leur disposition pour tout problème ou question.** Peu importe le niveau de connaissance, peu importe l'expérience, devenir déléguée syndicale est à la portée de toutes celles qui ont envie de s'engager et d'apprendre.

« Être déléguée ... c'est mal vu dans l'entreprise »

Défendre les collègues, devenir leur porte-parole, leur conseillère, régler les conflits et répondre aux questions, vous donnent un rôle de personne de référence auprès de vos collègues, rôle où la confiance s'installe. Pouvoir aider et défendre ses collègues est à la fois gratifiant et source de fierté.

« J'ai peur des réactions de l'employeur et de perdre mon emploi »

Bye bye promotions, bonjour la pression ? La loi protège les candidates et les élues contre le licenciement, ce qui leur permet de jouer leur rôle en toute liberté.

Si au départ le banc patronal peut intimider, le dialogue s'installe rapidement. Les travailleuses portent leur casquette de déléguées syndicales et s'adressent à leur direction au nom de leurs collègues. Une légitimité qui fait partie « du jeu » de la concertation en entreprise.

« C'est une affaire d'hommes »

La concertation en entreprise, c'est surtout une affaire de personnes qui travaillent et qui ont des droits. Les femmes qui font partie de l'entreprise ont leur mot à dire dans l'entreprise et peuvent amener des changements dont tou-s-tes les travailleuses/travailleurs profiteront.

« Je vais être surchargée, c'est incompatible avec ma vie privée et professionnelle »

L'essentiel des activités se passe au sein de l'entreprise et ce, durant les heures de travail. Il existe un temps prévu pour exercer son mandat et pour rencontrer les autres travailleuses/travailleurs.

En équipe, cette question peut évidemment être abordée afin de trouver des solutions adaptées aux possibilités d'engagement des un.e.s et des autres.

« Pourquoi la CGSLB ? »

Représenter le Syndicat libéral dans les organes de concertation, c'est ouvrir la porte au dialogue.

La CGSLB privilégie la concertation sociale et garde les grèves ou les actions « coup de poing » comme ultime recours lorsque les négociations ont échoué.

Le Syndicat libéral prône le libéralisme social et nos valeurs sont clairement définies dans nos statuts : liberté, solidarité, responsabilité et tolérance.

Nous n'imposons pas des choix à suivre mais proposons notre soutien et des solutions dans un but de bien-être collectif. Nous sommes indépendants de tout parti politique.

Un syndicat à taille humaine pour toutes les travailleuses !

La CGSLB vous soutient ! Vous n'êtes pas seule dans cet engagement !

Une équipe de professionnel.le.s de la CGSLB sera là pour vous aider.

Un large panel de formations sera mis en place pour vous aider au mieux dans votre tâche.

Vous recevrez des formations sur ce qu'est un CE, CPPT, comment négocier, comment participer à des réunions de manière efficace, comment prendre la parole devant un groupe, vos droits et devoirs, ...

Rejoignez la CGSLB

Les élections sociales, c'est une manière de faire rentrer la démocratie dans votre entreprise.

Participer activement à la vie de votre entreprise, s'investir pour améliorer les conditions de travail, défendre les intérêts des travailleuses, chercher et trouver des solutions, et tout cela faisant partie d'une grande équipe ... Etre candidate et défendre l'égalité pour toutes et tous c'est votre liberté d'être femme dans l'entreprise !

Besoin de plus d'informations ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre secrétaire permanente ou secrétaire permanent via www.devenezcandidate.be



Pour que l'égalité F/H ne soit pas oubliée dans les entreprises, engagez-vous !



Je souhaite être candidate !

N'hésitez pas à transmettre votre à :

par mail : elections.sociales@cgsלב.be

par courrier : CGSLB-cellule ES, Koning Albertlaan 95, 9000 Gent

